



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DES PYRENEES ATLANTIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

PAU, le 15 mars 2011

UNITÉ TERRITORIALE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Nos réf. : FD/UT64 n° D-2011- 559

Affaire : 5987-520034-2A-1

Suivi par : Frédéric DUBERT

[frederic.dubert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederic.dubert@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 05 59 14 30 40 Fax : 05 59 14 30 41

Objet : Rapport de visite d'inspection du 2 février 2011  
Inspection des Installations Classées

Pièce jointe : Projet d'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires

**Établissement :** BIZI GARBIA à Saint Pée sur Nivelle

**Objet :** Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Zaluaga Bi

**Référence :** Programme d'inspections 2011

**Date de la visite :** 2 février 2010

**Personnes présentes :** Mme Valérie MICHEL – DDTM des Pyrénées Atlantiques

M. Jean Pierre BORDA - ONEMA SD des Pyrénées Atlantiques

M. Frédéric DUBERT – Inspecteur des Installations Classées

M. Michel SOULE – Syndicat BIZI GARBIA

<b>Nombre d'ECARTS : 0</b>	<b>Nombre de DEMANDES : 1</b>
----------------------------	-------------------------------

Les constats d'écart (ECARTi) et demandes d'actions ou d'informations complémentaires (DEMi) ne sont pas classées par ordre d'importance mais, pour un souci de clarté, selon les points abordés.

L'inspection des installations classées attend des réponses complètes et précises de l'exploitant en regard d'une part des actions correctives devant être mises en place en cas de constats de non-conformité, et d'autre part des demandes d'informations complémentaires. Les demandes d'actions correctives peuvent être assorties de délais spécifiques.

### 1. Objectif de l'inspection

L'objectif visé de la visite d'inspection du centre de stockage de déchets de Zaluaga Bi était le contrôle des rejets au milieu naturel, conformément aux objectifs locaux fixés pour 2011. Cette visite, menée conjointement avec les services de l'eau de la DDTM des Pyrénées Atlantiques et de l'ONEMA, s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et l'atteinte du bon état des masses d'eau (Programme de contrôle de la MISE 64)

### 2. Situation administrative

Le Syndicat mixte Bizi Garbia a été autorisé à exploiter un centre de stockage de déchets ultimes au lieu-dit Zaluaga Bi à St Pée/Nivelle par l'arrêté préfectoral n° 03/IC/139 du 13 mars 2003.

L'exploitation a démarré le 02 janvier 2005, suite à une visite d'inspection du 29 décembre 2004, ayant conclu à la conformité préalable du site avant tout enfouissement.

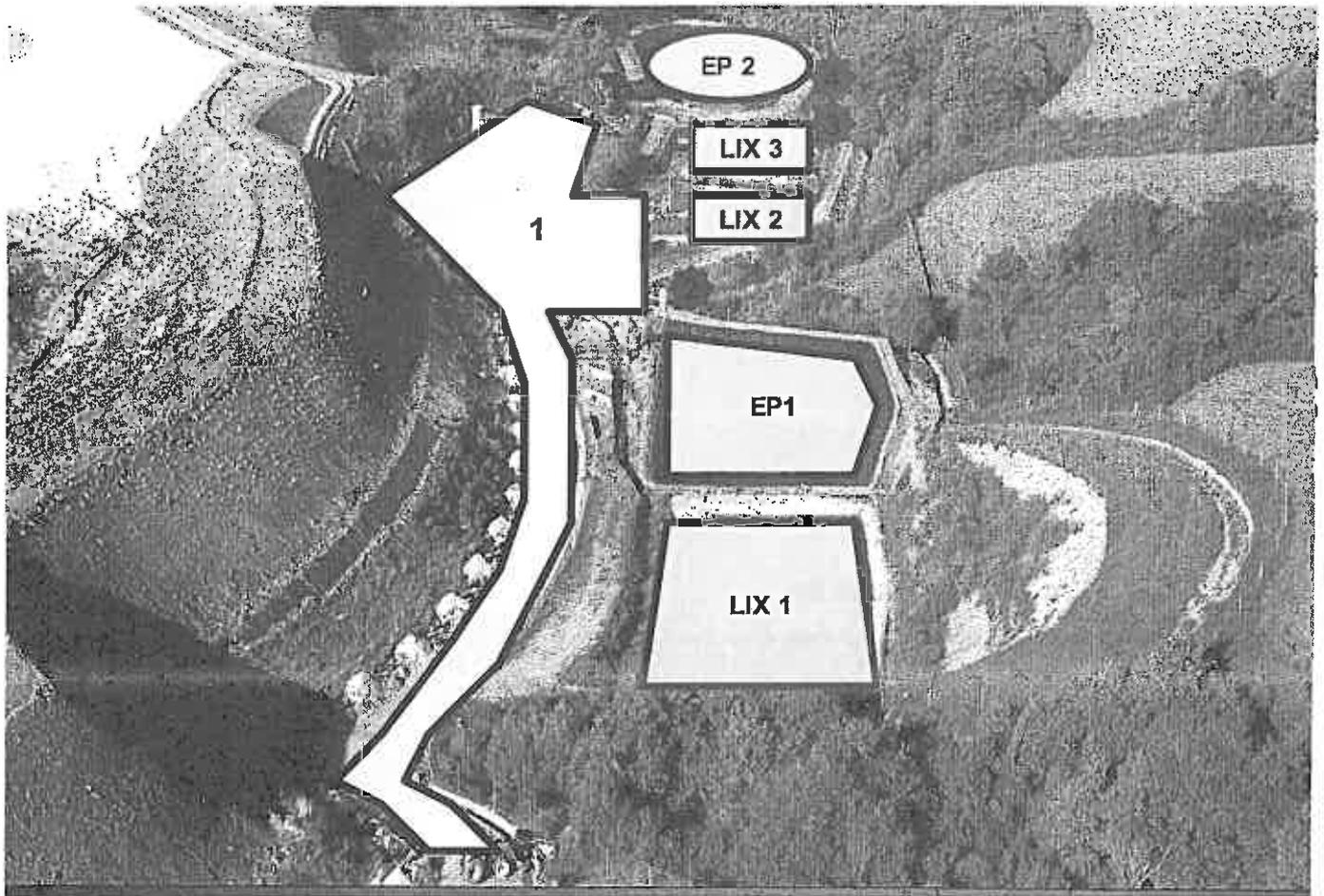
Ce site a été créé à côté du centre d'enfouissement de Zaluaga, exploité de 1982 à fin 2004, et a pris le relais de celui-ci.

Les rejets liquides de l'installation de stockage de déchets Zaluaga Bi sont réalisés dans le ruisseau « Zalpaiako Erreka » (S5010640), qui est un affluent de « Bixipauko Erreka » qui se jette à Louhabia (FRFR272).

*Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Atlantiques*

DREAL Aquitaine – Centre Hélio parc – 2, avenue du Président ANGOT – 64053 PAU CEDEX TEL. 05 59 14 30 40 – TELECOPIE 05 59 14 30 41

### 3. Compte-rendu de l'inspection



- EP 1 et EP 2 : Bassin de récupération des eaux de pluie  
LIX 1, LIX 2 et LIX 3 : Bassins de récupération des lixiviats  
1 : Plate-forme de traitement des lixiviats et des biogaz  
2 : Exutoire du busage du ruisseau sous les casiers en exploitation  
3 : Rejet au milieu naturel des lixiviats traités  
4 : Rejet au milieu naturel des eaux de ruissellement du site

Dans un premier temps, nous nous sommes rendus au Lavoir d'Ahetze qui est situé à environ 2,5 km en aval de l'ISDND Zaluaga Bi à Saint Pée sur Nivelle. Aucune dégradation, ni aucun impact (visuel) des rejets de l'ISDND n'a été constaté sur le ruisseau.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes rendus sur le site d'enfouissement afin d'analyser les impacts potentiels des rejets de l'ISDND (eaux pluviales et lixiviats traités ou perméat) et de la partie busée du ruisseau qui traverse le massif de déchets sur le ruisseau « Zalpaiako Erreka ».

L'exutoire du ruisseau busé qui traverse le massif de déchets de Zaluaga Bi en provenance de l'ancien site Zaluaga ne présentait pas le jour de la visite de dégradation visible. Le batarde d'eau était clair et aucune dégradation du ruisseau n'était apparente.

Il n'y avait pas de rejet de perméat le jour de la visite et le point de rejet ne laissait pas apparaître de dégradation particulière du ruisseau.

Le rejet d'eaux pluviales présentait quelques traces de matières en suspension (matériaux argileux), mais aucune dégradation du ruisseau n'a été constaté le jour de la visite.

Dans un troisième temps, nous nous sommes déplacés en aval des rejets d'eaux pluviales et de lixiviats traités. Aucune dégradation du ruisseau « Zalpaiako Erreka » n'a été constatée.

Enfin, nous avons contrôlé les résultats d'analyses réalisées par le syndicat Bizi Garbia sur les rejets liquides dans le milieu naturel :

- Lixiviats traités : une analyse trimestrielle de paramètres physico-chimiques est réalisée sur les eaux résiduaires. Les critères des valeurs limites de rejets fixés par l'article 16.3 de l'arrêté d'autorisation n°03/IC/139 sont respectés.
- Eaux pluviales : une analyse trimestrielle de paramètres physico-chimiques est réalisée sur le rejet des eaux pluviales. Les critères des valeurs limites de rejets fixés par l'article 18.1 de l'arrêté d'autorisation n°03/IC/139 sont respectés. Les dernières analyses réglementaires sur les rejets d'eaux pluviales du 18 novembre 2010 (4ème trimestre 2010) donnent les résultats suivants :

Paramètre	Unité	Analyses 4ème trimestre 2010	Valeur limite de rejet
pH	Unités pH	8	9
Conductivité	µS/cm	344	2000
Matières en suspension	mg/l	76	100
DCO	mg/l	< 30	50
DBO5	mg/l	1,5	20
N Global	mg(N)/l	4,02	8
Métaux totaux	µg/l	12 000	15 000

- Eaux superficielles : une analyse trimestrielle (hors prescriptions de l'arrêté d'autorisation) de paramètres physico-chimiques et bactériologiques est réalisée en amont immédiat et à l'aval des rejets de l'ISDND Zaluaga Bi. Pour les paramètres physico-chimiques on note une légère anomalie entre l'aval et l'amont concernant l'azote global (20 mg/l). L'analyse bactériologique révèle la présence de coliformes et d'entérocoques intestinaux, due certainement à la présence de nombreux oiseaux sur le site. Toutefois, le « test daphnies » met en évidence l'absence de toxicité du milieu pour la faune aquatique.
- Eaux souterraines : une analyse trimestrielle de paramètres physico-chimiques est réalisée sur 5 piézomètres, trois en amont et 2 en aval de l'ISDND Zaluaga Bi. Les concentrations mesurées sur les piézomètres situés en aval de l'ISDND ne révèlent pas d'impact significatif sur la qualité des eaux souterraines.

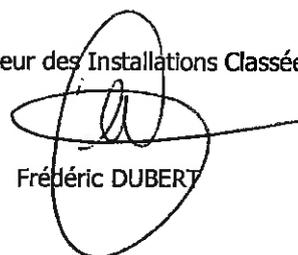
#### 4. Conclusion et propositions de l'Inspection des Installations Classées

Lors de la visite de l'ISDND de Zaluaga Bi exploitée par le syndicat Bizi Garbia à Saint Pée sur Nivelles, nous n'avons pas mis en évidence d'impact significatif des rejets liquides sur l'état du ruisseau « Zalpaiako Erreka ».

Cependant, les analyses trimestrielles des eaux superficielles mettent en évidence un impact potentiel des rejets de l'ISDND sur la bactériologie et l'état écologique du ruisseau qui doit être surveillé.

A ce titre, nous proposons à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques, après avis des membres du CODERST, d'encadrer par voie d'arrêté préfectoral complémentaire les analyses des eaux superficielles (Ruisseau « Zalpaiako Erreka ») qui sont réalisées actuellement hors prescriptions de l'arrêté d'autorisation réglementant le site.

L'Inspecteur des Installations Classées



Frédéric DUBERT

